

modifier les recommandations de la Commission du textile et du vêtement pour négocier des limitations volontaires des exportations. Le gouvernement s'est véritablement montré d'une générosité plus qu'excessive vis-à-vis les exportateurs étrangers.

Permettez-moi pour conclure mon intervention de ce soir de souligner qu'il est indispensable que le secteur primaire noue de meilleures relations avec les responsables de l'application des recommandations de la Commission et que ce n'est le cas actuellement. De toute évidence, les accords limitatifs ne donnent nullement à l'industrie le sentiment qu'elle participe, avec le gouvernement, à la mise en vigueur d'une politique du textile établie pour l'aider à survivre et à se développer. Il faudrait réexaminer et modifier cette politique. Quels que soient les contrôles imposés ou négociés, il faudrait les faire appliquer beaucoup plus rigoureusement. Pour avoir répugné à le faire jusqu'ici, le Canada n'a pas été favorisé comme il aurait dû l'être. C'est le Canada qui devrait contrôler le volume des importations et non les gouvernements nationaux des exportateurs. Il faudrait sanctionner les expéditions dépassant les limites, il faudrait diviser les contingents annuels en contingents mensuels ou, au moins, trimestriels. Cette mesure contribuerait à supprimer la confusion.

Demander une plus grande sévérité dans les procédures d'importation, c'est soulever par le fait même le problème du contrôle et de la surveillance. Il faudrait effectuer de pays à pays un enregistrement efficace et immédiat de toutes les importations de marchandises soumises aux enquêtes de la Commission du textile et des vêtements. Il faudrait sans plus de délai, comme on l'a d'ailleurs promis, réorganiser le barème des tarifs des articles de textile et des vêtements.

M. Jean-Luc Pepin a annoncé que des mesures anti-dumping—préliminaires à la politique de l'industrie—seraient prises et que, s'il le fallait, des modifications seraient apportées aux règlements anti-dumping. Mais les sanctions dans ce domaine ne sont jamais imposées tant que la preuve n'est pas produite. Dans d'autres pays, y compris aux États-Unis, les ventes inférieures au prix sont considérées comme des pratiques de dumping et des sanctions peuvent être imposées dès les premiers soupçons. Cette façon de faire est efficace et a produit d'excellents résultats dans ces pays. Il faudrait apporter des modifications de ce genre aux lois canadiennes anti-dumping pour les rendre plus efficaces.

Nous apprenions récemment au Sénat que les conseillers du ministère de l'Industrie et du Commerce pour les affaires de textiles réévaluaient la politique élaborée en 1970 par l'honorable Jean-Luc Pépin. J'espère que cette fois, la politique sera redéfinie en collaboration avec les dirigeants de nos entreprises textiles. Car en fin de compte, ce sont eux qui sont surtout intéressés à la réussite d'une politique des textiles. Ils ont intérêt à la prospérité de leur personnel, et ils connaissent mieux que quiconque les problèmes qui se posent à l'industrie textile sur le plan de la production, de la commercialisation et des importations.

Malgré tout ce qu'on a pu dire ici ou ailleurs, j'estime que l'industrie textile a certes été défavorisée, surtout ceux de ses ouvriers qui sont maintenant en chômage.

Honorable sénateurs, lorsque j'ai signalé pour la première fois ici les difficultés de l'industrie textile, mon intention était de venir en aide au chômeurs de cette industrie, et au secteur tout entier. J'étais persuadé qu'il n'y avait pas meilleur endroit pour étudier leurs problè-

mes. En mon nom personnel et en celui des chômeurs de cette industrie, j'exprime ma gratitude à tous ceux qui ont participé au débat. Mais je dois ajouter que je suis en complet désaccord avec certaines déclarations du ministère, qui figurent au compte rendu de mercredi dernier. Mon intention n'est pas de réfuter ce qui a été déclaré alors. Cela de toute façon n'amènerait personne à changer d'idée.

Ceci dit, j'aimerais citer les propos de mercredi:

Le gouvernement estime à l'heure actuelle que la façon la plus utile d'étudier les problèmes de l'industrie des textiles consiste à confier cette enquête au ministère. Il n'a pas l'intention pour l'instant de présenter à la Chambre des communes des mesures spéciales pour l'étude de cette question, étant donné que le ministère s'en occupe.

Cela prouve bien que le gouvernement ne désire pas d'enquête en comité, et je ne proposerai donc pas la création d'un comité sénatorial d'enquête. Ceci dit, je continuerai à exposer avec tous autres sénateurs qui le voudront la situation du textile pour assurer sa solution éventuelle. J'ajoute, qu'à mon avis, le ministre ne s'y prend pas de la meilleure façon possible pour étudier les problèmes complexes du textile. Jusqu'ici, on a exposé de façon aussi complète que possible tous les faits à propos du textile; cependant, nous ne pouvons pas vraiment les analyser complètement ici. En outre, on pourrait aussi croire qu'une politique du textile élaborée après avoir entendu les opinions de toutes les parties en cause aurait été plus utile que celle qu'on nous présentera maintenant.

● (2130)

La situation créée par le chômage généralisé dans l'industrie du textile est tout à fait scandaleuse. Il est malheureux que les employés du textile en chômage aient dû avoir recours à des démonstrations pour attirer l'attention du public et du gouvernement. Ce que nous avons dit ici à propos du textile visait, de façon modeste, à pousser le ministère à analyser de façon plus approfondie les problèmes du textile. A cause de l'intransigeance inexplicable de certaines personnes relativement aux recommandations de la commission et de l'industrie sur le textile, il n'est pas facile d'obtenir des opinions honnêtes sur les causes des problèmes du textile.

Pour ma part, j'estime que la politique actuelle des textiles et la politique à l'égard de bon nombre des importations qui touchent nos industries secondaires est la cause d'une partie appréciable du chômage au Canada.

En 1976, nous devons renouveler nos accords du GATT avec des pays étrangers. Je le répète, il semble certain que nous nous y préparons mal. Jusqu'ici, les Canadiens ont dû payer trop cher pour trop peu d'avantages. Ces ententes ont trop contribué à nos déficits commerciaux internationaux et ont causé trop de tort à tout un secteur important, qui comprend l'industrie du textile et d'autres industries secondaires.

Il y a deux semaines, le chef des séparatistes du Québec, René Lévesque, grâce à cette bonne vieille Société Radio-Canada, a expliqué le tort que le gouvernement fédéral faisait à ma province avec ses politiques commerciales internationales relatives aux industries secondaires. M. Lévesque s'efforçait de nous faire comprendre que nous étions, pour ainsi dire, les boucs émissaires du ministère fédéral dont l'objectif était, dans ses pourparlers avec les autres pays, d'acquiescer certains avantages par les ventes de grain, des avantages que nous aurions obtenus de toute façon. Je prévois que si l'on n'assouplit pas la politique actuelle, les Canadiens devront payer un prix plus élevé.